DOCUMENT RESUME

ED 356 008 JC 930 196

TITLE	La creation du CEGEP Marie-Victorin. Avis a la ministre de l'enseignement superieur et de la Science (The Creation of CEGEP Marie-Victorin. Advisory to the Minister of Higher Education and Science).
INSTITUTION	Conseil des Colleges, Quebec (Quebec).
REPORT NO	ISBN-2-550-27472-5
PUB DATE	Feb 93
NOTE	34p.
PUB TYPE	Reports - Descriptive (141)
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS	Access to Education; College Curriculum; *College Planning; *Educational Change; Educational Demand; *Educational Finance; Educational History; Educational Needs; Educational Supply; Foreign Countries; Private Colleges; Program Costs; *Public Colleges; Two Year Colleges
IDENTIFIERS	College Marie Victorin PQ; Quebec (Montreal)

ABSTRACT

A rationale is provided by the Council of Colleges for transforming Marie-Victorin College from a private institution into a public college of general and professional education (CEGEP). The council's analysis covers four areas: (1) access to postsecondary education, examined in light of demographic trends, geographic accessibility, adult education, and gender equity; (2) Marie-Victorin College, including a history of college since its formation in 1965 by six religious communities, an overview of the financial difficulties of the college, and data on enrollments and financial problems of other private colleges in Quebec; (3) instructional programs to be offered at CEGEP Marie-Victorin, including information on technical programs already available, enrollment projections, and new programs planned; and (4) anticipated costs. Observations about the availability of and demand for particular social technology programs, the first implementation of a fashion program in a public CEGEP, and the need for the college and ministry of education to develop a position on Marie-Victorin College's existing dietitian and computer science programs are also included. The report concludes with a series of recommendations underscoring the need for additional demographic and needs assessment studies, the need to improve the college-going rates of high school students, the need to increase enrollments in technical programs and coordinate the curricula of Montreal's CEGEP's, and the difficulty of implementing seven new programs in one year. (AC)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED356008

LA CRÉATION DU CÉGEP MARIE-VICTORIN

2210-0158

Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

M. Poulin

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☐ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☒ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

JC930196

93-110
Conseil des collèges
Février 1993

Conseil des collèges

Québec

BEST COPY AVAILABLE

Cet avis a été adopté par
le Conseil des collèges
lors de deux réunions ordinaires:
la lettre avis a été adoptée
à sa 110e réunion tenue à Québec
les 28 et 29 janvier 1993;
les commentaires ont été adoptés
à sa 111e réunion tenue à Montréal
les 25 et 26 février 1993.

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal: premier trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-27472-5

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE AVIS 1
COMMENTAIRES EN MARGE DE L'AVIS 3
Introduction 5
La demande d'avis 5
L'avis du Conseil des collèges 6
L'analyse du Conseil 6

1. L'accessibilité 6
   1.1 La croissance démographique 6
   1.2 L'acessibilité géographique 8
   1.3 L'accessibilité pour les jeunes et les adultes 9
   1.4 Une accessibilité accrue pour le secteur technique 10
   1.5 Une accessibilité accrue pour les garçons 11

2. Le Collège Marie-Victorin 12
   2.1 Un peu d'histoire 12
   2.2 Les difficultés financières du Collège 15
   2.3 Les autres collèges privés 16

3. Le devis pédagogique 17
   3.1 Les programmes actuels 17
   3.2 Les nouveaux programmes 20

4. Les coûts 23

CONCLUSION 25

Annexe 1 27
Annexe 2 31

Conseil
des collèges

905, autoroute Dufferin Montmorency, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5M6
Tél. : (418) 646-5811 Télécopieur : (418) 643-9019

Québec, le 1er février 1993

Madame Lucienne Robillard
Ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
1033, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec)
G1R 5K9

Bureau
du président

Objet: Avis sur la création du cégep Marie-Victorin

Madame la Ministre,

Lors de sa réunion du 29 janvier 1993, tenue à Québec, le Conseil des collèges a fait une première analyse de votre demande d'avis sur le projet de création du cégep Marie-Victorin.

Considérant les besoins anticipés de places additionnelles en enseignement collégial sur l'Île de Montréal,

Considérant qu'il y a eu entente entre les autorités du collège Marie-Victorin et le Gouvernement pour convertir ce collège privé en un collège public d'enseignement général et professionnel,

Considérant que vous avez obtenu du Gouvernement les crédits d'immobilisation nécessaires à l'achat (28 millions de dollars) et au réaménagement des terrains et des bâtiments (7 millions de dollars), d'une part, et présumant que vous aurez les crédits additionnels pour assurer le fonctionnement du nouveau cégep sans puiser à même l'enveloppe actuelle du réseau collégial, d'autre part,

...2

Prenant en compte que, dans votre lettre du 26 janvier 1993, vous sollicitez un avis pour le 15 février 1993,

Le Conseil des collèges vous recommande dès maintenant de donner suite à votre projet de création du cégep Marie-Victorin.

À la suite d'une analyse plus approfondie, le Conseil des collèges vous remettra en mars prochain un avis où il expliquera la recommandation qu'il vous fait aujourd'hui et où il abordera d'autres questions connexes, telles que le devis pédagogique et les coûts de fonctionnement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,

Yvon Morin

COMMENTAIRES EN MARGE DE L'AVIS

INTRODUCTION

LA DEMANDE D'AVIS DE LA MINISTRE

Le 26 janvier 1993, la Ministre demande l'avis du Conseil sur le projet de création du cégep Marie-Victorin, comme l'y oblige l'article 14 de la Loi sur le Conseil des collèges[1].

La Ministre donne deux motifs pour appuyer sa décision de créer le cégep Marie-Victorin:

a) «Trouver une solution aux graves problèmes financiers» du Collège Marie-Victorin.

b) «Corriger le déficit de quelque 6000 places qui était anticipé pour l'automne prochain.»

Il faut rappeler dès le départ qu'au moment de la consultation, la décision est déjà prise. En effet, lors d'une conférence de presse donnée le 15 janvier 1993, la Ministre faisait trois annonces:

a) Elle accordait des subventions de 20 millions de dollars à 31 cégeps dans le cadre du *Programme d'accélération des investissements publics*. Le primaire et le secondaire ont reçu 45 millions et les universités, 55 millions.

b) Elle annonçait des subventions de 57 millions de dollars pour ajouter 7500 places-élèves dans les programmes techniques, «surtout dans des secteurs correspondant aux techniques physiques». (42 millions pour l'agrandissement ou le réaménagement de collèges; 15 millions pour les équipements de laboratoires).

c) Elle annonçait, enfin, un montant de 35 millions de dollars pour convertir le Collège Marie-Victorin en cégep. (28 millions pour l'achat; 7 millions pour le réaménagement des terrains et des bâtisses et pour le renouvellement du mobilier et de l'équipement).

---

1. Voir lettre à l'annexe 1.

L'AVIS DU CONSEIL DES COLLÈGES

Dans une lettre datée du 1er février 1993, le Conseil recommandait à la Ministre de donner suite au projet de création du cégep Marie-Victorin[2].

Le Conseil était évidemment conscient qu'il était consulté pour la forme puisque la décision était non seulement prise, mais qu'elle avait été annoncée publiquement.

L'ANALYSE DU CONSEIL

Le Conseil informait cependant la Ministre qu'à la suite de son avis formel du 1er février 1993, il ferait une analyse plus approfondie de la question et lui communiquerait ultérieurement ses commentaires.

Le Conseil regroupe ses remarques autour de quatre objets:

1) L'accessibilité
2) Le Collège Marie-Victorin
3) Le devis pédagogique
4) Les coûts du nouveau cégep.

1. L'ACCESSIBILITÉ

La question de l'accessibilité peut être abordée sous au moins cinq angles.

1.1 La croissance démographique

Pour assurer l'accessibilité à l'enseignement collégial, il faut qu'il y ait équilibre entre le nombre de places disponibles et le nombre de candidats et de candidates désireux de faire des études collégiales et aptes à les faire.

On devrait pouvoir calculer avec assez de précision le nombre prévu de candidats aux études collégiales. Les démographes le font en combinant diverses variables: le nombre

---

2. Voir à l'annexe 2 l'accusé de réception de la Ministre (24 février 1993).

de jeunes des âges concernés (de 17 à 19 ans), le taux de réussite au secondaire, le taux de passage du secondaire au collégial, le taux d'accès aux études collégiales, la durée effective des études, etc. Mais ces prévisions, malgré des méthodologies de plus en plus raffinées, sont soumises à des aléas qui invitent à une certaine prudence. Pensons, par exemple, à l'ampleur du retour des adultes aux études, phénomène qui est très sensible aux conditions économiques. Pensons aux effets des mesures prises pour améliorer les taux de réussite au secondaire et au collégial. Pensons aux mutations technologiques qui créent de profonds effets sur les besoins de formation et de recyclage des travailleurs et des travailleuses.

Pour sa part, le SRAM, dans son *Rapport annuel 1991-1992*, note qu'il y a eu et qu'il y aura accroissement des demandes aux études collégiales, mais il estime qu'il y a des places disponibles pour répondre à ces demandes:

> Il n'y a pas à l'horizon de problème de clientèle. Les Québécois de 17 ans sont au nombre de 90 500, en 1991; ils seront au nombre de 100 028, en 1996. Les cégeps ne manqueront pas de candidats. Il n'y a pas, non plus, de problème d'accessibilité: les places disponibles sont nombreuses. (p. 27)

Le Bureau de la statistique du Québec, en partant du recensement de 1991, montre que le nombre de jeunes de 17 et de 18 ans croîtra au Québec:

Année	17 ans	18 ans
1991	90 500	89 200
1992	97 232	91 297
1995	99 518	100 120
1998	103 854	105 747

Source: Rapport du SRAM 1991-1992, p. 4.

Le calcul du nombre de places disponibles devrait nous paraître relativement aisé à faire. Mais cela n'est pas si simple. Il faut bien distinguer entre un nombre théorique de places et un nombre effectif. Il est très fréquent de voir un cégep théoriquement construit pour 2000 élèves en accueillir davantage, sans que cela ne cause des inconvénients sérieux. Il suffit parfois d'allonger d'une heure ou deux la plage horaire journalière, de louer quelques locaux additionnels disponibles dans une école ou un édifice voisin, etc.

Le Ministère, pour sa part, a décidé de créer 10 000 places-élèves supplémentaires dans les cégeps pour l'année 1993-1994. Il investira à cette fin 92 millions de dollars. La Ministre a rappelé trois facteurs qui «obligent« le gouvernement du Québec à prendre cette mesure: «l'augmentation démographique des 17-18 ans, la progression du taux de passage des finissants du secondaire au collégial, le retour aux études de jeunes qui, en raison de la conjoncture économique, préfèrent la poursuite des études aux aléas d'un marché du travail complètement bouleversé». (Allocution du 15 janvier 1993).

Le cégep Marie-Victorin, à lui seul, permettra de créer 2500 des 10 000 places annoncées par la Ministre. Le Collège Marie-Victorin accueille actuellement (1992-1993) 953 jeunes à l'enseignement régulier.

En soi, il faut se réjouir d'un tel ajout de places-élèves. Même si ces places n'étaient pas toutes comblées dès septembre 1993, les collèges disposeraient alors de plus de locaux pour faciliter les travaux scolaires en groupes, les activités étudiantes et la vie collégiale.

Le Conseil aurait cependant souhaité que soient menées des études plus poussées, non seulement de la démographie, mais aussi de l'utilisation optimale des locaux existants. Il aurait fallu, par exemple, examiner plus attentivement les plages-horaires, les locaux vacants des commissions scolaires, les possibilités de louer des locaux... Cela aurait peut-être permis de résoudre des problèmes conjoncturels et de faire des économies substantielles.

1.2 L'accessibilité géographique

L'accessibilité exige de tenir compte de la répartition géographique de la population scolaire. Il n'est évidemment pas question de créer des cégeps dans toutes les municipalités régionales de comté: cela entraînerait une dilution de la qualité des équipes d'enseignants et une multiplication coûteuse des équipements et des laboratoires.

Pour répondre aux besoins d'une population dispersée sur un vaste territoire, le Ministère et les cégeps peuvent créer des campus, des antennes, des sites d'enseignement. (Le cégep de la Gaspésie et des Îles, par exemple, adopte une telle stratégie pour desservir son immense territoire. Les 23 CAATS ontariens, quant à eux, dispensent la formation technique dans plus de cent villes.)

La création du cégep Marie-Victorin constitue le onzième cégep de l'Île de Montréal. (Nous ne comptons pas ici les cégeps de la ceinture du Grand-Montréal, ceux des régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.)

Pour l'Île de Montréal, le Ministère a décidé de créer 3800 places réparties de la façon suivante: 2500 à Marie-Victorin, 800 à Ahuntsic et 500 à André-Laurendeau. Les autres régions du Québec bénéficieront d'un ajout de 6200 places (dont 1000 dans les cégeps de la Montérégie et 1200 dans ceux des régions du nord de Montréal).

Le Conseil n'a pas les analyses sur lesquelles a pu s'appuyer le Ministère pour répartir géographiquement les besoins de places additionnelles. Il aurait souhaité que ces analyses prévisionnelles soient rendues publiques et qu'un plan global (quinquennal, par exemple) précise quelle est la constitution prévue de la carte des cégeps, de leurs campus et de leurs antennes. Il y a des demandes venant de diverses régions, telles que de l'Ouest de l'Île de Montréal, de la Rive sud de Québec, de Brossard, de Repentigny, etc. La création du cégep Marie-Victorin apparaît comme une décision très ponctuelle, pour répondre à des besoins considérés comme urgents. Le Conseil souhaiterait qu'un plan soit élaboré. Les divers groupes qui préparent des projets, souvent appuyés par des Sommets socio-économiques, seraient mieux fixés quant aux intentions gouvernementales.

En Commission parlementaire, le 2 février 1993, en réponse à des questions de députés de l'Opposition, la Ministre a précisé ceci:

a) Elle va suivre de près la situation des élèves du sud de Lanaudière et voir si la création du cégep Marie-Victorin apportera une réponse satisfaisante à leurs besoins.

b) Quant à la demande des citoyens de la rive sud de Québec, la Ministre a indiqué que les analyses se poursuivent et qu'à moyen terme, elle devra prendre des mesures pour répondre aux besoins «de plus en plus grandissants» des élèves de cette région.

1.3 L'accessibilité pour les jeunes et les adultes

Dans les mesures prises pour assurer l'accessibilité, il faut tenir compte des adultes qui reviennent aux études à temps plein ou à temps partiel. Le Conseil des collèges a insisté, dans ses derniers rapports, sur l'ampleur et la variété des besoins de formation des adultes.

En 1992, les 26 collèges affiliés au SRAM comptaient 18 151 candidats et candidates âgés de 19 ans et plus, soit 32,8 % de toutes les demandes d'admission (55 342).

Le Collège Marie-Victorin a développé un important secteur pour les adultes. La population scolaire jeune ne représente que 26,3 % de la population totale du collège (953/3666). Si l'on exclut les 500 adultes inscrits aux programmes de Pastorale (371.31 et 371.51) et les 154 adultes inscrits au programme de Gérontologie (900.15), cela donne encore plus de 3000 adultes inscrits dans les divers programmes préuniversitaires et techniques du Collège Marie-Victorin. Il faut souhaiter que le collège, en complémentarité avec les autres cégeps de la région de Montréal, ait les locaux et les ressources pour continuer de répondre aux besoins des adultes.

1.4 Une accessibilité accrue pour le secteur technique

Dans des avis et des rapports récents, le Conseil des collèges a montré la nécessité d'accroître le recrutement en formation technique.

Le Conseil supérieur de l'éducation a recommandé «de viser à ce que, d'ici l'an 2000, au moins 70 % des Québécoises et Québécois aient eu accès à des études collégiales, avant l'âge de 20 ans, et que cet accès se répartisse dans une proportion égale entre le secteur préuniversitaire et le secteur technique[3].

Il faut se réjouir que la Ministre ait décidé de créer 75 % des nouvelles places-élèves pour le secteur technique et de faire de Marie-Victorin un cégep «fortement identifié au secteur technique». Le Collège Marie-Victorin, en 1992-1993, a 473 élèves «jeunes» au secteur préuniversitaire et 480 élèves au secteur technique.

Pour que le secteur technique atteigne 50 % de la population des cégeps et 60 % de celle du cégep Marie-Victorin, il faudra prendre diverses mesures qui ne pourront donner des résultats tangibles qu'à moyen terme. Il faudra, entre autres choses, comme le suggérait le Conseil dans son dernier rapport[4], revoir la pertinence des programmes, adopter des pédagogies d'enseignement pratique, offrir plus de programmes dans des secteurs d'avenir, accentuer le soutien à l'orientation scolaire, etc.

---

3. *L'Enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXIe siècle*, septembre 1992, p. 84.

4. *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation.*

En ouvrant 7500 places-élèves additionnelles pour le technique et en créant un cégep à dominante technique, la Ministre signifie clairement sa volonté d'accroître le recrutement au secteur technique. Les mesures prises permettront sans doute de redresser le faible taux d'admission des candidats au secteur technique. En effet, on observe une certaine anomalie: d'un côté, les collèges incitent les élèves à s'inscrire au technique, d'un autre côté, ils en admettent beaucoup moins au technique qu'au préuniversitaire. Pour les 26 cégeps du SRAM, par exemple, 51 % des 55 342 demandes d'admission étaient pour le secteur technique; 42 994 ont été admis, dont seulement 40 % au technique. Cette situation amène le SRAM à se poser la question:

> À quoi cela tient-il? À des contingentements? À des questions budgétaires? À des équipements de laboratoire limités? À des locaux de classe manquants? À des craintes quant aux débouchés? Il est urgent que le réseau collégial trouve des solutions à ce problème. Chose certaine, contrairement à ce qui se passe au secondaire, les cégeps ne manquent pas de candidats pour développer le secteur technique; la qualité des candidats admis est à la hausse[5].

1.5 Une accessibilité accrue pour les garçons

Le phénomène est bien connu, même si on ne prend pas encore beaucoup de mesures pour le corriger: les garçons sont moins nombreux que les filles au collégial. Le SRAM évalue qu'il manque dans les cégeps de la région de Montréal 3500 garçons, et qu'il en manque 18 000 pour l'ensemble du Québec. À l'automne 1991, dans les cégeps du SRAM, il y avait 3299 candidates de plus que de candidats (25 857/22 558); à l'automne 1992, elles étaient 3018 de plus (29 180/26 162).

Les causes de ce déséquilibre sont complexes et ne peuvent trouver toutes leurs solutions au collégial. Le secondaire, notamment, a un rôle majeur à jouer. Au collégial, on observe qu'il y a encore des secteurs techniques où s'opèrent des clivages selon le sexe. Dans son Rapport annuel 1991-1992, le SRAM a comparé les demandes d'admission (au 1er tour) des garçons et des filles à deux moments: automne 1980 et automne 1991. Cela fait voir que quatre secteurs sont à dominante féminine:

---

5. SRAM, Rapport annuel 1991-1992, p. 9.

	1980		1991	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Techniques biologiques	77 %	23 %	78 %	22 %
Techniques humaines	59 %	41 %	55 %	45 %
Tech. de l'administration	60 %	40 %	56 %	44 %
Arts	56 %	44 %	57 %	43 %

La situation est à l'inverse dans les Techniques physiques. Les garçons, en 1980, y occupaient 92 % des places; en 1991, ils en occupaient 85 %. Si les filles améliorent leur présence, en termes de pourcentage, dans les Techniques physiques, on n'observe pas le même phénomène de la part des garçons dans les secteurs techniques où ils sont minoritaires. Leur situation n'a à peu près pas changé au cours de la dernière décennie.

Le nouveau devis pédagogique proposé pour le cégep Marie-Victorin ne constitue pas, à première vue, une mesure de redressement du déséquilibre entre garçons et filles. Le collège n'offrirait que deux programmes des techniques physiques; il en dispenserait par contre sept dans les Arts, quatre dans les Techniques humaines et d'administration et un dans les Techniques biologiques.

2. LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN

2.1 Un peu d'histoire

Le Collège Marie-Victorin[6], qui fut d'abord le Scolasticat central de Montréal, a ouvert ses portes en 1965. Six communautés religieuses avaient décidé de mettre en commun leurs ressources pour créer un important centre de formation des maîtres. Ces communautés étaient:

les Frères du Sacré-Coeur,
les Frères de la Charité,
les Frères Maristes,
les Frères des Écoles chrétiennes,
les Frères de Saint-Gabriel,
les Frères de Sainte-Croix.

6. Le Scolasticat central de Montréal a pris le nom de Collège Marie-Victorin en 1970.

Le Scolasticat a été construit pour être un véritable campus d'études, loin du centre-ville, dans un milieu calme, entouré de champs et de forêts[7]. Au centre du campus étaient situés les services de formation: salles de cours, laboratoires, bibliothèque... Tout autour, chaque communauté religieuse avait sa résidence lui permettant de développer et de protéger sa culture distinctive.

Mais l'histoire, en cette période de Révolution tranquille, s'est en quelque sorte précipitée pour le Collège Marie-Victorin. En 1967, la création des cégeps fait disparaître, en les intégrant, de nombreux établissements privés. En 1968, la création de l'Université du Québec signe la mort des écoles normales et des scolasticats de religieux. En effet, le gouvernement a alors donné à l'université l'exclusivité de la formation des maîtres.

On peut lire dans le *Rapport annuel 1970-1971* du Collège Marie-Victorin des propos révélateurs des soubresauts que le Collège a dû vivre:

> Le Collège Marie-Victorin va bientôt entrer dans sa septième année. Une simple succession de mots tels que: scolasticat, brevet A, éducation permanente, mixité, secondaire V, cours du cégep, rééducation, informatique... nous montrent l'évolution rapide de ce collège qui laisse derrière lui un passé bien rempli.[8]

L'histoire du collège (qui n'a malheureusement pas encore été écrite, mais qu'on peut retracer à travers les rapports annuels) fait voir un collège qui a non seulement eu une immense capacité de s'adapter, mais aussi qui a su innover et contribuer ainsi au développement de l'enseignement collégial.

Il suffit de penser, par exemple, que dès la fin des années 1960, le Collège s'ouvrait à son milieu. Pour l'année 1968-1969, par exemple, le Rapport annuel du Collège fait état de la fréquentation de son Centre récréatif: «Le public de Montréal-Nord et des environs, en plus de nos étudiants et étudiantes, ont accumulé un total de 56 000 présences et plus de 2 330 heures de location.»[9]

---

7. La ville s'est aujourd'hui développée et a rejoint les limites du terrain du Collège Marie-Victorin.

8. Note liminaire de Hubert Boulanger, *Rapport annuel 1970-1971 du Collège Marie-Victorin*, Archives du collège.

9. *Rapport annuel 1968-1969*, p. 13, Archives du Collège Marie-Victorin.

Le Collège a été et est un leader dans le développement de la formation continue. Il a créé, pour les adultes, des cours et des programmes de formation générale, de formation technique, de formation personnelle. Il a instauré des formules d'enseignement programmé et de formation à distance. Il a publié des cours dans *La Presse*. Il a déconcentré son enseignement en créant des sites dans de nombreuses villes et régions au Québec et même à l'étranger.

Le Collège a vécu, en 1969, le choc de «l'expérience cégep». Il est intéressant de lire la description que donne de ce choc Hubert Boulanger:

> Cette année, nous inaugurions le régime collégial des CEGEP, c'est-à-dire deux sessions, automne-hiver, à raison de quarante-cinq heures théoriques par cours. Ce fut une période d'adaptation plutôt ardue pour les étudiants et pour les professeurs car ils étaient habitués à des cours couvrant toute l'année [...]. Cette précipitation des cours s'est surtout faite sentir à la première session par une certaine tension, due au fait que les étudiants devaient suivre six disciplines différentes et affronter six examens, sans espoir de reprise, en moins de quatre mois.[10]

Ces problèmes organisationnels, on le sait, n'ont pas été corrigés au cours des 25 premières années des cégeps. Mais en composant avec cette organisation défavorable, le Collège Marie-Victorin, dès le début des années 1970, avait perçu la nécessité d'accentuer l'encadrement en collège I et de prendre des mesures concrètes pour diminuer les échecs et les abandons. Qu'il suffise de lire, à ce propos, l'extrait suivant du *Rapport annuel 1970-1971* du Collège Marie-Victorin (p. 19):

> Il faudrait se montrer plus exigeant au niveau du collégial I. Évidemment, il y a les difficultés toujours réelles de l'adaptation de l'étudiant au régime pédagogique. Mais tout laisser-aller, tout ralentissement provoque une attitude et un geste de moindre effort qui détériorent le climat du collégial et empêchent par la suite les professeurs du collège II de faire déboucher les étudiants dans les vraies dimensions du travail, de la recherche et de la créativité.

En somme, le Conseil ne peut que se réjouir qu'un tel collège soit acheté par le Gouvernement et devienne accessible aux élèves, sans frais de scolarité. C'est un campus très propice aux études collégiales. Il y a là un personnel qui a toujours eu un souci élevé de

---

10. *Rapport annuel 1969-1970*, p. 1, Archives du Collège Marie-Victorin.

la qualité pédagogique et qui, dans de nombreux domaines, a créé et expérimenté des voies nouvelles très intéressantes pour le développement de l'enseignement collégial.

2.2 Les difficultés financières du Collège

Dans sa lettre de demande d'avis, la Ministre est claire: une des raisons qui l'ont amenée à convertir en cégep le Collège Marie-Victorin, ce sont «les graves problèmes financiers» du collège. Elle a repris en Commission parlementaire, le 2 février 1993, cette explication:

> Il est très clair que pour l'ajout du nombre de places dans la région est de Montréal, il est arrivé un événement qui a influencé les décisions ministérielles. Cet événement fut la décision de la corporation du Collège Marie-Victorin de cesser ses opérations. Alors, là s'est posée la question. Devrions-nous laisser fermer le Collège Marie-Victorin et construire 2500 places ailleurs? Alors que c'est un campus, je dirais, magnifique en termes d'installations physiques pour les jeunes.

Dans une allocution devant les membres du personnel du Collège Marie-Victorin, le 9 avril 1992, M. André Cloutier, président du Conseil d'administration, indiquait que le déficit d'opération du collège atteindrait 7,5 millions de dollars au 30 juin 1992. Il ajoutait: «Les communautés propriétaires ont supporté le déficit du Collège jusqu'à aujourd'hui. Cela ne peut se perpétuer.»

En réponse à l'annonce de la Ministre de créer le cégep Marie-Victorin, M. André Cloutier, déclarait le 15 janvier 1993:

> Pour répondre aux nouveaux besoins qui se sont manifestés au fil des ans, il est devenu nécessaire de rendre plus accessibles un certain nombre de places-élèves. Le choix d'un établissement comme le Collège Marie-Victorin permet à la fois une rapide accessibilité, les lieux sont prêts; et la garantie d'une haute qualité de formation d'une équipe en place [...]
>
> D'autre part, notre situation financière et notre capacité de continuer d'investir en personnel dans cette institution nous faisaient craindre une fin des opérations à plus ou moins brève échéance.[11]

---

11. *Notes pour l'allocution du président du Conseil d'administration, Frère André Cloutier, s.c.*, 15 janvier 1993.

Le Collège avait évidemment pris ou s'apprêtait à prendre diverses mesures pour redresser sa situation financière: ouverture d'une section d'enseignement secondaire, disparition de sous-centres, création de «centres de profits», augmentation de la clientèle jeune, coupures de postes... Les communautés propriétaires avaient cependant fermement décidé qu'il leur serait impossible d'ajouter «aucun investissement à ceux déjà consentis.» Et pour le Gouvernement qui prévoit qu'il y aura un besoin pressant de places-élèves en septembre 1993 et pour les communautés propriétaires du Collège Marie-Victorin qui prévoient des difficultés financières chroniques et non viables, la conversion du Collège Marie-Victorin en cégep est apparue comme une réponse adéquate aux deux parties.

2.3 Les autres collèges privés

Le collège Marie-Victorin n'est pas le seul collège privé à avoir une riche histoire d'éducation, d'une part, ni à vivre d'importantes difficultés financières, d'autre part.

Pour l'année 1991-1992, par exemple, l'Association des collèges privés du Québec a identifié douze collèges privés qui ont fait des déficits d'opération:

Nom du collège	Année de fondation	Nombre d'élèves (1991-1992)	Déficit
Marie-Victorin	1962	3 616	2 114 904
Campus Notre-Dame-De-Foy	1962	1 011	825 531
Petit Séminaire de Québec	1668	603	721 143
Jean-de-Brébeuf	1928	1 481	343 241
Séminaire Saint-Augustin	1965	628	326 372
Collège de Lévis	1853	175	260 922
Secrétariat Notre-Dame	1907	176	253 118
Séminaire de Sherbrooke	1875	344	172 401
Collège Français	1959	625	149 360
Collège Mérici	1857	775	112 048
O'Sullivan de Montréal	1916	539	109 686
Vincent-D'Indy	1932	93	100 680
Total		10 066	5 489 406

Cela donne un déficit d'opération moyen de 545 dollars par élève.

Le Conseil des collèges, en vertu de sa loi constitutive, n'a pas le mandat d'analyser les budgets des collèges privés. Mais la situation actuelle du Collège Marie-Victorin, situation qui l'aurait forcé à mettre un terme à ses activités, met en relief les difficultés financières de nombreux collèges privés. Les cris d'alarme lancés récemment par l'Association des collèges privés du Québec[12] ont de sérieux fondements et des solutions devraient être apportées. Inutile de rappeler que nos lois qui constituent notre charte éducative établissent explicitement le droit à l'enseignement privé, mais encore faut-il qu'il ait, concrètement, des conditions financières viables.

3. LE DEVIS PÉDAGOGIQUE

3.1 Les programmes actuels

Dans sa lettre de demande d'avis, la Ministre indique que le cégep Marie-Victorin sera, dans un premier temps, autorisé à dispenser les programmes techniques qu'il offre déjà, à savoir:

322.03	Techniques d'éducation en services de garde
351.03	Techniques d'éducation spécialisée
388.01	Techniques de travail social
410.12	Techniques administratives
571.04	Commercialisation de la mode
571.05	Mode masculine
571.06	Mode féminine.

À première vue, il semble logique que le nouveau cégep puisse continuer d'offrir les programmes pour lesquels il a déjà les ressources humaines et matérielles. Ceci amène cependant le Conseil à faire trois remarques.

---

12. Voir, par exemple, la lettre ouverte adressée au Premier ministre, le 10 décembre 1992: *À propos de l'étatisation du Collège Marie-Victorin*, par le président de l'Association des collèges privés du Québec, Benoît Lauzière.

Première remarque

Les trois programmes de Techniques humaines (série 300) sont aussi donnés sur l'Île de Montréal par le cégep du Vieux Montréal (et par le cégep Vanier, du côté anglophone).

Pour ces trois programmes, les demandes d'admission sont élevées par rapport au nombre de demandes acceptées. Dans les collèges du SRAM, les demandes et les acceptations, pour chacun des trois tours, se répartissaient ainsi à l'automne 1992:

	Tour	Demandes	Demandes acceptées
Services de garde	1	824	398
	2	107	40
	3	24	17
	Total	**955**	**455**
Éducation spécialisée	1	1347	340
	2	54	7
	3	13	2
	Total	**1414**	**349**
Travail social	1	736	182
	2	26	1
	3	6	2
	Total	**768**	**185**

Source: Rapport annuel 1991-1992 du SRAM.

Pour sa part, le Collège Marie-Victorin a inscrit, en 1992-1993, dans son secteur «Jeunes»:

95 élèves en Techniques d'éducation en services de garde
143 élèves en Éducation spécialisée
0 élève en Travail social

Dans son secteur «Adultes», le collège a cependant plus de 200 étudiants en Travail social.

Le Conseil considère donc que la création du cégep Marie-Victorin pourra permettre de satisfaire un plus grand nombre d'élèves qui désirent s'orienter dans ces trois programmes de techniques humaines. Il faudra cependant éviter d'ouvrir démesurément les portes, compte tenu que le marché du travail est difficile en Travail social (20 % sans emploi et 31 % en emploi non relié à leur technique) et que le marché est relativement difficile en Éducation spécialisée (10 % sans emploi et 14 % en emploi non relié).

Deuxième remarque

Avec l'arrivée du cégep Marie-Victorin, le réseau collégial public, pour la première fois, dispensera des programmes de mode (série 571).

C'est au printemps de 1972 que le Collège Marie-Victorin intégrait le cours collégial des Sciences et des techniques familiales du Collège Reine-Marie. Ces techniques comprenaient les techniques d'alimentation, les techniques d'art vestimentaire, les techniques de garderie d'enfants, les techniques d'éducation familiale et les techniques de diététique[13]. Depuis ce temps, le collège a constamment développé et ajusté ses programmes de mode qu'il dispense aujourd'hui à 187 jeunes et à 121 adultes anglophones. Ce n'est qu'en 1992 qu'il obtient l'autorisation de dispenser le programme 571.04: Commercialisation de la mode. Il n'y a pas encore inscrit d'élèves.

Le Collège Lasalle (collège privé, déclaré d'intérêt public, situé sur l'Île de Montréal) dispense aussi ce programme 571.04, avec deux autres programmes reliés à la mode: Dessin de la mode (571.02) et Production de la mode (571.03).

Cette situation nouvelle de concurrence entre le privé et le public dans le secteur de la mode n'est pas mauvaise en soi. Le Conseil se réjouit de ce que le Ministère ait pris comme mesure transitoire d'imposer des contingentements aux trois programmes de mode du cégep Marie-Victorin, évitant ainsi que le secteur public recrute une trop large clientèle et compromette le développement de l'enseignement privé en mode.

Troisième remarque

Le Collège Marie-Victorin est officiellement autorisé à dispenser les programmes de Diététique (120.00) et d'Informatique (420.01). La proposition de devis de la Ministre ne

---

13. *Rapport annuel 1972-1973* du Collège Marie-Victorin, p. 82.

dit rien à ce propos. Il serait utile que le collège et le ministère analysent la situation et prennent position.

3.2 Les nouveaux programmes

Aux programmes actuels, la Ministre déclare, dans sa lettre du 26 janvier 1993, qu'elle a l'intention d'autoriser le cégep Marie-Victorin à ajouter les sept programmes suivants:

144.00	Techniques de réadaptation
221.01	Technologie de l'architecture
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière
570.02	Esthétique de présentation
570.03	Design d'intérieur
570.06	Graphisme
570.07	Techniques de design industriel.

La Ministre précise que «l'implantation de tels programmes suivrait la procédure et les règles normalement observées lorsque le Ministère autorise de nouveaux programmes d'enseignement professionnel dans les établissements collégiaux.» Cela implique, entre autres choses, que chacune des demandes d'autorisation de nouveaux programmes est d'abord analysée par le Ministère selon les critères suivants:

- les besoins du marché du travail;
- les besoins de la population scolaire;
- l'état du développement de l'enseignement professionnel dans chacun des collèges;
- la complémentarité des programmes;
- la complémentarité des collèges;
- l'utilisation optimale des ressources.

Puis les analyses du Ministère sont soumises pour avis au Conseil des collèges et à la Commission de l'enseignement professionnel.

Cette procédure n'a évidemment pas été suivie puisque le Conseil apprenait, par une note du SRAM (volume 20, n° Spécial), que le cégep Marie-Victorin offrira en septembre 1993 les sept nouveaux programmes énumérés ci-dessus. Il importait, cela se comprend, d'avertir sans tarder les élèves du secondaire qui doivent faire leur choix de collège et de programme pour le 1er mars 1993. À la fin de janvier, cela était déjà très tard.

Par contre, il importe aussi de ne pas improviser l'élaboration ni l'implantation d'un nouveau devis pédagogique. Les collèges ont assez subi et continuent de subir les effets de décisions hâtives, prises sans analyse suffisante. Les problèmes de répartition et de dédoublement des programmes ont été largement soulevés lors de la Commission parlementaire sur les collèges.

Le Conseil croit qu'il aurait été hautement souhaitable de prendre le temps de faire des analyses approfondies avant de prendre une décision quant au nouveau devis pédagogique du cégep Marie-Victorin. Le Ministère aurait été bien inspiré de faire les analyses et les consultations prévues par la procédure que rappelle la Ministre dans sa lettre du 26 janvier 1993.

Un temps d'analyse aurait permis, entre autres choses, de répondre à quatre questions:

Première question

Les nouveaux programmes constituent-ils un ensemble complémentaire, qui permettent, dans un même établissement, de créer des synergies entre les ressources humaines et d'utiliser de façon optimale les équipements? En d'autres termes, cela correspond-il à des axes de développement souhaités par le collège, en harmonie avec les besoins des élèves et de ceux de la population que dessert le collège? À ce stade-ci, il est difficile de répondre par l'affirmative à cette question puisque le futur cégep n'a pas lui-même participé à l'élaboration du devis pédagogique[14].

Deuxième question

Le devis pédagogique du nouveau cégep est-il établi en complémentarité et en concertation avec les autres collèges de la région de Montréal?

Les quatre programmes d'Arts que le Ministère accorde à Marie-Victorin sont déjà donnés sur l'Île de Montréal par le cégep du Vieux Montréal[15].

---

14. Il faut noter cependant que les autorités du Collège Marie-Victorin se disent satisfaites du devis que leur donne le Ministère.

15. Le cégep Dawson donne aussi ces quatre programmes, du côté anglophone.

Or, dans deux de ces programmes, le Vieux Montréal ne réussit pas à recruter assez d'élèves, dès le premier tour du SRAM, pour atteindre le quota qu'il s'est fixé. Pour l'automne 1992, la situation est la suivante.

	Élèves admis au cégep du Vieux Montréal (automne 1992)				
	1re tour	2e tour	3e tour	Total	Quota
Esthétique de présentation	50	37	0	87	100
Design d'intérieur	81	0	0	81	95
Graphisme	67	0	0	67	84
Design industriel	39	3	0	42	50

Données fournies par le cégep du Vieux Montréal, 4 février 1993.

Pourquoi ne pas avoir pris le temps de concevoir un nouveau devis pédagogique où auraient été associés tous les collèges de la région de Montréal? Il eût été tout à fait pensable que soient transférées à Marie-Victorin des grappes de programmes pour permettre aux collèges actuels de mieux se concentrer sur certains secteurs. En termes de coûts et pour l'efficacité de l'enseignement, il nous aurait paru plus judicieux de transférer, de regrouper et de réaménager plutôt que de dédoubler des programmes où les demandes sont faibles, sinon en décroissance.

Troisième question

Le nouveau devis s'inscrit-il dans des créneaux d'avenir, dans des voies prometteuses d'emplois?

Le Ministère nous a informés qu'il avait retenu trois critères pour déterminer le devis pédagogique du cégep Marie-Victorin: a) les besoins de main-d'oeuvre établis par le MMSRFP, b) les demandes d'admission du SRAM et c) le taux de placement des sortants du collégial.

Personne ne contestera la pertinence de ces critères. Mais les sept programmes retenus pour le Collège Marie-Victorin répondent-ils de façon adéquate à ces critères? Le Conseil croit que le Collège Marie-Victorin, les organismes du milieu et les collèges de la grande région de Montréal auraient pu être invités soit à valider le choix de devis suggéré par le

Ministère, soit encore à proposer des avenues neuves qui auraient répondu aux besoins des élèves et de la société.

Quatrième question

Comment un collège pourra-t-il implanter, la même année, sept nouveaux programmes? Et il ne faut pas oublier que le Collège Marie-Victorin devra, de plus, gérer la transition du privé au public et accueillir plusieurs centaines d'élèves de plus. Cela paraît une tâche considérable, pour ne pas dire impossible.

4. LES COÛTS

Le Conseil a peu de données concernant les coûts de la conversion du Collège Marie-Victorin en cégep.

Le coût d'achat, tel que l'a annoncé la Ministre en conférence de presse le 15 janvier 1993, sera de 28 millions de dollars.

L'évaluation faite par la Communauté urbaine de Montréal (1989) est établie à 43 millions de dollars pour le terrain et les bâtisses. Le Collège possède, de plus, des équipements et un mobilier pour une valeur qui dépasse les 8,5 millions de dollars et une importante bibliothèque de plus de 65 000 titres actifs. Cette transaction, à sa face même, n'a pas été conclue sur une base commerciale. Si elle a permis aux communautés propriétaires de récupérer une partie de leur mise de fonds, elle permet également à l'État, à des coûts raisonnables, de mettre à la disposition des élèves un campus bien organisé, où les conditions seront très favorables aux études.

Le Gouvernement versera 7 millions de dollars au cégep Marie-Victorin «pour le réaménagement des terrains et des bâtisses, ainsi que pour le renouvellement du mobilier et de l'équipement». Cette subvention sera versée à la nouvelle corporation du cégep, qui sûrement reverra et établira les plans et les devis définitifs des réaménagements à faire pour lui permettre d'accueillir 2500 élèves de plus et pour implanter sept nouveaux programmes.

Il restera ensuite à financer le fonctionnement annuel et récurrent du cégep. Le Ministère va transférer du privé au public la subvention de fonctionnement allouée à Marie-Victorin,

subvention qui se situe actuellement autour de 17 millions de dollars. À cela, le Ministère prévoit devoir ajouter un montant de 7 millions de dollars, montant qui sera établi en fonction du nombre d'élèves et conformément à la politique budgétaire des collèges.

Le Conseil considère comme très important que le financement du nouveau cégep n'ait pas pour effet de diluer les crédits actuellement consentis aux cégeps. En créant le cégep Marie-Victorin, le Gouvernement fait le choix d'investir davantage en éducation, ce qui, aux yeux du Conseil, constitue un excellent choix.

CONCLUSION

Après avoir examiné le dossier du projet de création du cégep Marie-Victorin et l'avoir situé dans son contexte,

1. Le Conseil des collèges a pris en compte que la décision gouvernementale était déjà prise et officiellement annoncée au moment de la consultation.

A. À propos de l'accessibilité

2. Le Conseil souhaite que les études démographiques et les analyses de besoins de formation que fait (ou fait faire) le Ministère se traduisent par des plans triennaux, sinon quinquennaux, visant à créer un bon équilibre entre les demandes d'admission, les places disponibles et les besoins du marché du travail. De tels plans éviteraient l'improvisation et permettraient aux groupes qui demandent, pour leur région, un cégep, un campus ou une antenne d'être étroitement associés à la planification et à la mise en oeuvre du plan.

3. Le Conseil souhaite qu'à des besoins conjoncturels de places-élèves additionnelles soient apportées des réponses temporaires et adaptées. Créer un cégep, construire un campus, agrandir un cégep, implanter un nouveau programme, ce sont des solutions durables qui ne devraient pas être prises pour résoudre des problèmes qui ne sont que temporaires. Il faut éviter les coûts de système qui deviennent inutilement onéreux.

4. Le Conseil souhaite que des mesures soient prises, aussi bien au secondaire qu'au collégial, pour que les garçons améliorent leur taux de fréquentation au collège.

5. Le Conseil souhaite que l'on tienne compte des besoins de formation continue (pour les adultes) lors de la prévision des besoins de places-élèves et lors de la planification des mesures pour répondre à ces besoins.

6. Le Conseil se réjouit que le Ministère mette l'accent sur l'augmentation du nombre d'élèves au secteur technique, surtout s'il s'agit de programmes techniques d'avenir.

B. À propos des collèges privés

7. Le Conseil se réjouit que le Collège Marie-Victorin (son personnel, son site, ses locaux, ses équipements...) puisse continuer d'être au service de la formation collégiale des Québécois et des Québécoises.

8. Le Conseil croit qu'il faut prendre les mesures adéquates pour éviter que les établissements privés reconnus d'intérêt public aboutissent à une impasse financière qui compromettrait leur existence et les services qu'ils rendent.

C. À propos du devis pédagogique

9. Le Conseil souhaite que le devis pédagogique du cégep Marie-Victorin soit élaboré en associant les collèges de la région de Montréal et que soient privilégiés les regroupements et les transferts de programmes plutôt que leur dédoublement.

10. Le Conseil ne trouve pas réaliste de demander à un collège d'implanter sept nouveaux programmes la même année.

D. À propos des coûts

11. Le Conseil insiste sur l'importance de veiller à ce que le financement du nouveau cégep ne se fasse pas par un redéploiement des ressources financières actuellement consenties aux collèges, mais bien par une augmentation effective et proportionnelle de l'enveloppe budgétaire des collèges.

Gouvernement du Québec

Annexe I

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Québec, le 26 janvier 1993

Monsieur Yvon Morin
Président
Conseil des collèges
905, autoroute Dufferin-Montmorency
3e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 2M6

Monsieur,

Le gouvernement du Québec a l'intention de donner son approbation au projet de conversion du Collège Marie-Victorin en un collège d'enseignement général et professionnel. Le Collège Marie-Victorin deviendrait donc le onzième cégep de l'Île de Montréal et porterait à quarante-sept le nombre d'établissements du réseau public d'enseignement collégial.

Tout en permettant au Collège Marie-Victorin de trouver une solution aux graves problèmes financiers auxquels il était confronté depuis plusieurs années, cette mesure contribuerait à corriger le déficit de quelque 6 000 places qui était anticipé pour l'automne prochain. 2 500 places seraient ainsi ajoutées dans les cégeps de la métropole.

La mise en oeuvre de ce projet requiert de nombreuses démarches, dont la première consiste à solliciter l'avis du Conseil des collèges. Conformément à l'article 14b) de la Loi sur le Conseil des collèges, je sollicite donc cet avis sur la création de ce nouveau cégep.

...

Selon les plans du Ministère, le nouveau cégep offrirait, à l'enseignement régulier, les programmes que le Collège Marie-Victorin est déjà autorisé à dispenser:

Formation générale

200.01 Sciences de la nature
300.01 Sciences humaines
500.02 Musique
500.04 Arts plastiques
600.01 Lettres

Formation professionnelle

322.03 Techniques d'éducation en services de garde
351.03 Techniques d'éducation spécialisée
388.01 Techniques de travail social
410.12 Techniques administratives
571.04 Commercialisation de la mode
571.05 Mode masculine
571.06 Mode féminine

Afin de répondre aux besoins de la population qu'il sera appelé à desservir, le cégep serait aussi autorisé à offrir de nouveaux programmes d'enseignement professionnel dès septembre 1993. Le devis pédagogique que préconise le Ministère comprend l'ajout des programmes suivants: Techniques de réadaptation, Technologie de l'architecture, Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière, Design de présentation, Design d'intérieur, Graphisme et Design industriel. L'implantation de tels programmes suivrait la procédure et les règles normalement observées lorsque le Ministère autorise de nouveaux programmes d'enseignement professionnel dans les établissements collégiaux.

...

Il me serait très utile de recevoir, d'ici le 10 février 1993, l'avis du Conseil des collèges sur ce projet de création du Cégep Marie-Victorin. Il importe, en effet, que l'enseignement collégial puisse y être dispensé dès l'année scolaire 1993-1994. Afin d'y parvenir, il faut que les démarches multiples et complexes qui doivent suivre la consultation du Conseil des collèges puissent être entreprises dans les plus brefs délais.

Si d'autres renseignements vous paraissent nécessaires, les services de la Direction générale de l'enseignement collégial vous les fourniront volontiers.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucienne Robillard

LUCIENNE ROBILLARD

Gouvernement
du Québec

Annexe II

93 03 01

La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science

Québec, le 24 février 1993

Monsieur Yvon Morin
Président
Conseil des collèges
905, autoroute Dufferin-Montmorency
3e étage
Québec (Québec)
G1R 5M6

Monsieur,

Votre recommandation à l'effet de donner suite au projet de création du Cégep Marie-Victorin m'est parvenue le 2 février dernier.

Je vous remercie d'avoir procédé avec diligence à cette première analyse du projet précité compte tenu des besoins en places-élèves, en enseignement collégial, sur l'Île de Montréal. L'analyse plus approfondie prévue pour mars prochain sera accueillie avec grand intérêt.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucienne Robillard

LUCIENNE ROBILLARD

1033, rue De La Chevrotière (16e étage) Québec G1R 5K9
(418) 644-0664 Télécopieur (418) 646-7531

CONSEIL DES COLLÈGES

PRÉSIDENT: **Yvon Morin**

MEMBRES:

René J. Bernier
Professeur
Cégep de la Pocatière

Rémi Blanchard
Coordonnateur au service de l'enseignement
Commission scolaire des Chênes

Michel Blondin
Adjoint au 1er vice-président
Le Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)

Jules Bourque
Directeur général
Cégep de la Gaspésie et des Îles

Gaëtan Hébert
Directeur des affaires corporatives et des communications
Cégep Lionel-Groulx

Yves Lewis
Directeur général adjoint et directeur des services pédagogiques
Institut Teccart Inc.

Arthur Marsolais
Président de la Commission de l'enseignement professionnel

Bernard Martel
Professeur
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Raymonde McCormack
Vice-présidente du Conseil d'administration
Collège Régional Champlain

Danielle Pagé
Présidente
Reprotech inc.

Claude Poulin
Professeur
Cégep de Sainte-Foy

Karmen Pross
Membre du Conseil d'administration
Cégep de Limoilou

Céline Robitaille Lamarre
Linguiste-conseil et professeure à l'École Polytechnique

Nicole Simard
Présidente de la Commission de l'évaluation

Jean-Claude Solange
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep Ahuntsic

Robert Trempe
Sous-ministre adjoint aux opérations
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
Gouvernement du Québec

Claude Trottier
Vice-doyen aux études avancées et à la recherche
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval

SECRÉTAIRE DU CONSEIL: **Jean-Claude Sauvé**